



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 72/8

Le 4 juillet 1972

Appel concernant la compétence du Conseil de l'OACI (Inde c. Pakistan)

Clôture des audiences publiques

Au cours des neuf audiences publiques tenues au palais de la Paix du 19 au 23 juin et les 27, 28 et 30 juin et 3 juillet, les représentants de l'Inde et du Pakistan ont présenté à la Cour internationale de Justice les vues de leurs gouvernements dans l'affaire susmentionnée.

S.Exc. le général Yadavindra Singh, agent, et M. N. A. Palkhivala, conseil principal, ont présenté les thèses de l'Inde et S.Exc. M. J. G. Kharas, agent, et M. Yahya Bakhtiar, conseil principal, ont présenté les thèses du Pakistan. MM. Palkhivala et Bakhtiar ont également répondu aux questions qui leur avaient été posées par plusieurs membres de la Cour.

A l'issue de l'audience du 3 juillet, M. Ammoun, Vice-Président faisant fonction de Président en l'affaire, a déclaré que les débats étaient clos et que les agents des Parties seraient informés en temps utile de la date à laquelle l'arrêt sera prononcé. La Cour s'est alors retirée en chambre du conseil pour procéder à son délibéré.